

1 - Tableau des effectifs

Contrat territorial Cher montluçonnais

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Cher amont dont il assure le portage, l'Établissement a recruté depuis le 4 janvier 2021, pour une durée de deux ans, une chargée de mission afin d'engager la préfiguration d'un contrat territorial sur le sous bassin du Cher montluçonnais (poste basé au sein de la Communauté d'agglomération de Montluçon).

Sous réserve de la validation de ce projet par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, la signature officielle de ce dernier devrait marquer son entrée en phase de mise en œuvre début 2023. Afin d'assurer les missions qui en découleront, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser à compter du 4 janvier 2023, toujours au titre du besoin des services, la prolongation pour trois ans du contrat d'ingénieur (catégorie A) de cet agent.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

2 - Accroissements temporaires d'activité

PAPI de Blois

En septembre 2021, l'Établissement a été sollicité par Agglopolys (Communauté d'Agglomération de Blois) et les communautés de communes Beauce Val de Loire, Grand Chambords, Val d'Amboise, et Terres du val de Loire pour apporter un appui technique et méthodologique sur le montage d'un programme d'études préalables (PEP) au PAPI. Suite à plusieurs échanges les EPCI se sont accordés sur un portage de cette démarche par l'Établissement public Loire.

De ce fait, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser à compter du 1^{er} février 2023 le recrutement pour un an, au titre de l'accroissement temporaire d'activité, d'un(e) chargé(e) de mission (grade d'ingénieur – catégorie A) pour l'organisation et l'animation de la construction, puis la mise en œuvre de ce PEP localisé sur les territoires des 5 EPCI concernés. Ceci, en synergie avec l'émergence d'une antenne de proximité de l'Établissement également basée à Blois, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

« Zones humides » du SAGE Allier aval

La délibération n° 22-32 du Comité Syndical du 16 mars 2022 prévoyait la possibilité de renouvellement du contrat de projet du chargé d'opération « Zones humides » du SAGE Allier aval à compter du 1^{er} janvier 2023, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires à la réalisation des tranches optionnelles de cette opération. Suite à l'infructuosité des procédures d'appel d'offres, les prestations correspondantes ne pourront être assurées en 2023. Par voie de conséquence, le contrat de cet agent ne peut pas être renouvelé en l'état comme prévu.

Toutefois, en cohérence avec les récentes décisions des instances du SAGE, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser au titre de l'accroissement temporaire d'activité, le recrutement pour un an à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un chargé(e) d'opération de catégorie B (grade de technicien principal de seconde classe) qui en lien avec l'animatrice de la CLE participerait notamment à la mise en œuvre de la stratégie globale en faveur de la préservation-restauration des milieux humides recensés sur le périmètre.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Etudes HMUC

En lien avec les réflexions en cours relatives à la gestion quantitative de la ressource en eau, avec notamment les sept analyses HMUC sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement en tant que structure porteuse de SAGE, il est proposé au Comité Syndical de recourir au recrutement, pour une durée de un à deux ans, d'un(e) post-doc ou le cas échéant d'un agent au titre de l'accroissement temporaire d'activités (catégorie A – grade d'ingénieur) dont les missions seraient d'apporter un appui aux démarches en cours, ainsi que la capitalisation et le développement d'outils/méthodes/indicateurs utiles pour ces études visant la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

3 - Recrutements d'apprenti(e)s

Il est proposé au Comité Syndical, le recrutement de deux apprenti(e)s de niveau d'étude Bac+3 ou supérieur pour une durée d'un an pouvant aller jusqu'à trois ans, en fonction des cursus suivis par les apprenti(e)s qui seront recruté(e)s :

- le premier, à compter du 1^{er} février 2023, sur le volet « Géotechnique appliquée aux systèmes d'endiguement » au sein du service Dignes ;
- le second, à compter du 1^{er} août 2023, en continuité de l'apprentissage en cours au sein de la direction générale des services, afin d'apporter un appui à la chargée de mission « communication », notamment sur le volet web.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les deux délibérations correspondantes.

4 – Point d'information sur la mise en place du Comité Social Territorial de l'Etablissement

L'effectif de 56 agents relevant du périmètre du Comité Social Territorial (CST) constaté au 1^{er} janvier 2022 conduit l'Etablissement à mettre en place son CST. Pour ce faire, la délibération n° 22-38 du Comité Syndical du mois de mars a décidé dans ce cadre le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de l'Etablissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (à savoir 3 titulaires et 3 suppléants).

Les élections professionnelles ont eu lieu le 8 décembre dernier et l'unique liste des représentants du personnel présentée par la CFDT a été élue (3 titulaires et 3 suppléants).

Il est porté à connaissance du Comité Syndical, la composition correspondante des représentants de l'Etablissement au sein de ce Comité (fixation par voie d'arrêté) : 2 titulaires (dont le Président du CST) et 2 suppléants, désignés parmi les membres du Comité Syndical ; 1 titulaire et 1 suppléant désignés parmi l'équipe de direction de l'Etablissement.